



Travailler en france avec la nationalité mexicaine

Par **Richard**, le **16/10/2009** à **19:23**

Bonjour,rnrnJe suis de nationalité française, et ma petite amie de nationalité mexicaine.rnOn aimerait s'installer en France, ma petite amie est diplômée en langue et nous aimerions connaître les démarches à suivre pour qu'elle ait la possibilité de travailler en toute légalité.rnDoit-elle faire une demande de visa long séjour avant de partir en France???.rnMerci pour vos réponses

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **21:02**

Bonjour,rnrnsi elle vise une installation permanente en France par le travail, alors la procédure est très complexe.rnrnElle doit d'abord trouver un employeur, ensuite, que l'employeur fasse la demande d'introduction de travailleur étranger en France auprès de la DDTEFP. Si la DDTEFP est d'accord, alors elle obtiendra un visa long séjour mention "salarié".rnLe hic, c'est que la DDTEFP est très exigeante, et le poste doit correspondre à un emploi "en tension" pour lequel il y a des difficultés de recrutement en France.rnJe lui conseille donc de démarcher en France, de passer les entretiens et si un employeur la veut, elle devra repartir au pays en vue de la procédure.rnOn ne peut obtenir un titre de séjour "salarié" en étant déjà sur place en France.

Par **matber**, le **08/04/2014** à **16:39**

Bonjour,

J'ai une amie mexicaine (étudiante, en milieu de licence) qui aimerait venir en France durant l'été (sans étudier). Le problème est qu'elle ne pourra pas s'assumer sans un travail à mi-temps minimum (qui sera surement barmaid). J'aimerais des explications sur les démarches à suivre.

N'étant pas étudiant en droit je ne sais pas si je vous ai donnés toutes les informations nécessaire, je reste donc à votre disposition pour de plus amples informations.

Cordialement,

Mathias